



■ L'Hôtel Chadoir, sis au n° 27 rue des Bégards à Liège. © ENGEL&VÖLKERS

Proposition de classement de l'Hôtel Chadoir

LIÈGE

Pour la Première échevine Christine Defraigne, les valeurs patrimoniales du bâtiment sont indéniables.

Le collège communal, sur proposition de Christine Defraigne, Première échevine en charge du Patrimoine, va soumettre le classement de l'Hôtel Chadoir situé au n° 27 rue des Bégards à Liège.

Cet hôtel particulier, repris à l'Inventaire du Patrimoine immobilier culturel (IPIC), fait partie de l'ensemble du Mont Saint-Martin classé comme site depuis le 3 mars 1977 mais n'est pas classé comme Monument.

Pourquoi une telle proposition? *"Ses valeurs patrimoniales sont indéniables car c'est un exemple rare, explique Christine Defraigne. L'intérieur d'origine est remarquablement bien conservé et 'dans son jus'. Ses décors intérieurs sont exceptionnels: stucs du plafond rococo, portes/encadrements sertis de rocailles, bas-reliefs des hottes de cheminées/certains dessus-de-porte"*.

Anciennement appelé Hôtel Ransonnet (du nom de l'ancien propriétaire, le chanoine Ransonnet), l'Hôtel Chadoir tient son nom de son propriétaire depuis le XXe siècle. L'édifice, datant de 1762, est composé

d'un corps de logis principal, de deux ailes (brique et calcaire), d'un fronton triangulaire (Diane chasse-resse + 4 putti), et d'une porte cochère sur un jardin en terrasse.

La Première échevine propose aujourd'hui de lancer la procédure de demande de classement de l'Hôtel, *"sous réserve de la suite donnée au dossier par la Région wallonne et l'Agence Wallonne du Patrimoine"*. Cette procédure est définie aux articles 16 et 17 (suivants) du Chapitre II "Du classement d'un bien", Titre V "De la protection du patrimoine" du CoPat.

■ Six hôtels classés

Christine Defraigne a effectué une comparaison avec six autres hôtels particuliers liégeois de la même époque. Elle s'est rendu compte que les six hôtels sont classés comme monument, dont deux "Patrimoine exceptionnel". Il s'agit de l'Hôtel de Grady (13 rue Saint-Pierre), l'Hôtel d'Ansembourg (114 Féronstrée), l'Hôtel de Grady ou Hôtel de Spirlet (5 rue Hors Château), l'Hôtel de Clercx d'Aigremont (27-37 rue

Saint-Paul), l'Hôtel de Hayme de Bomal (quai de Maestricht), et enfin La Littéraire (place de la République Française).

■ Procédure de demande

L'administration communale va dès à présent élaborer le dossier technique/administratif et remplir le formulaire de demande de classement du bâtiment. Celui-ci sera présenté au collège communal et sera ensuite transmis à l'Awap qui adressera un rapport de recevabilité ou non de la demande auprès de la ministre en charge du Patrimoine. Cette dernière prendra alors la décision ou non d'ouvrir une enquête publique pour le classement.

"Cette première étape, dans ce dossier, est essentielle car la préservation d'un tel témoin du passé est évidente, souligne la Première Échevine. Il offre une opportunité de transmettre une culture et une identité d'abord, éventuellement une opportunité de créer de l'activité et de l'emploi ensuite, ou encore une opportunité de protéger notre planète et ses écosystèmes... Mais surtout, soumis à l'usure du temps ainsi qu'à des risques divers, il est impératif d'en préserver la valeur. Le risque de le voir disparaître est réel, ce qui est inacceptable".

Aude Quinet